



1266 Duillier, le 17 octobre 2019

**CONSEIL COMMUNAL
1266 DUILLIER**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER
DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019, A 20H00.**

Présidence: Olivier Chambaz

A 20h04, le Président Olivier Chambaz salue l'assemblée, ainsi que la Municipalité, excusant M. Christophe Challande. Il relève la présence de la secrétaire communale et remercie le public toujours présent.

Le secrétaire procède à l'appel, 35 conseillers sont présents.

Sont excusés : Mmes et MM : Christian Chambardon, Philip Cox, Olivier Dupuis, Yannick Hauser, Patricia Indermühle, Jean-Daniel Macherel, Patricia Maye et Marianne Mugnier.

Absent: --

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

2. Adoption de l'ordre du jour.

Comme annoncé préalablement, le Président demande une modification de l'Ordre du jour avec l'adjonction d'un point 11 : Election du deuxième Vice-président et d'un/e secrétaire suppléant/e, le point 12 devenant Divers et propositions individuelles.

Il présente l'ordre du jour comme suit :

1. Appel
2. Adoption de l'Ordre du jour
3. Approbation du PV de la séance du 20 juin 2019
4. Communications du Bureau du Conseil Communal
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis N° 06/2019 « Arrêté d'imposition 2020 »
7. Préavis N° 07/2019 « Adhésion au Groupement Forestier La Dôle et établissement d'un contrat de prestations avec ledit groupement »
8. Préavis No 08/2019 « Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 65'000.- pour le volet 2 de la révision d'un Plan d'Affectation Communal (PA) et de son règlement d'application (RPA) »
9. Préavis N° 09/2019 « Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 57'719.- pour l'établissement d'une étude de faisabilité de densification de la zone industrielle et artisanale »
10. Résolution sur la péréquation financière Canton – Commune
11. Election du 2^{ème} Vice-Président et d'un/e secrétaire suppléant/e
12. Divers et propositions individuelles

10. Résolution sur la péréquation financière Canton – Commune
11. Election du 2^{ème} Vice-Président et d'un/e secrétaire suppléant/e
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à la majorité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019

Le Président donne la parole aux conseillers. Aurélien Uldry signale deux coquilles dans le texte, à la page 3 « nous » faisons au lieu de « un » et à la page 6 « roule » au lieu de « route ». Daniel Grenno signale dans les divers que c'est lui et non Florian Jeudi qui a parlé d'un poste de charge pour voitures électriques. Ces modifications acceptées et la parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est approuvé à la majorité.

4. Communication du Bureau du Conseil communal

Le Président rappelle à tous les Conseillers que le 20 octobre se déroulera l'acte 1 des votations fédérales, avec 20% de candidats en plus que lors des dernières élections, ce qui donnera du travail supplémentaire aux scrutateurs et au bureau qui devra œuvrer au complet. Avec le secrétaire, il se rendra à un cours à Morges pour étudier les dernières nouveautés de ces votations.

Le 3 septembre 2019, il a été invité avec la Municipalité à la réception du Président du Grand Conseil vaudois, M. Yves Ravenel à Trélex. Il se réjouit d'avoir dans notre District une telle représentation à Lausanne. Il relève qu'Yves Ravenel est une personne de proximité, qu'il est prêt à entendre les revendications des collectivités et qu'il ne faut pas se gêner d'aller à sa rencontre.

Il a reçu ce soir une lettre de M. Marco Coletta, relative au budget 2020 et il en donne lecture. Elle est jointe en annexe au procès-verbal. Il estime que les précédents budgets proposés par la Municipalité sont presque toujours trop élevés, relevant des bilans positifs de plusieurs centaines de milliers de francs de 2012 à 2018, hormis 2017 seule année déficitaire. Il estime que les budgets proposés sont à la fois imprécis et un peu trop confortables. Il souhaite bon travail à la Municipalité pour préparer un budget 2020 suffisamment serré et demande à la Commission de Gestion et des Finances d'être vigilant.

5. Communications de la Municipalité

Le Président donne la parole à la Municipalité.

Le syndic Jacques Mugnier relève que la Fête des Vignerons est achevée et que nous sommes à 113 jours des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020. Une manifestation s'est déroulée à Lausanne où quasiment toutes les communes vaudoises étaient présentes. Il remercie Mme Claudine Vanat-Gachet qui nous y a représenté et qui nous donnera un feedback tout à l'heure. Il débute les communications de la Municipalité en excusant Christophe Challande et remercie Claude Bosson tout juste rentré d'un déplacement du Nord de la France. Il ne veut pas couper l'herbe sous les pieds des Conseillers, mais la Municipalité répondra dans les divers à toutes les questions relatives à la problématique engendrée par les **chantiers actuels** dans le village, lesquels limitent notre mobilité et nous ont causé de sérieux désagréments, ce malgré la vigilance et les mesures prises pour y faire face. Dans la réponse à la motion Uldry, le **terrain multisports** est réalisé, pour un montant total de CHF 123'000.- alors que le préavis se montait à CHF 138'755.- et que nous attendons encore une subvention du service de l'Education et du sport tandis que nous avons déjà reçu CHF 23'140.- du fond du sport vaudois ; il pourra nous donner le coût final lors d'une prochaine séance. Une mise à ban a été demandée par la Municipalité, ce qui permettra d'amender les contrevenants aux règlements d'usage de ces installations, conformément à ce qui a été demandé par les opposants à ce projet. On prendra encore quelques francs sur le budget du préavis pour afficher la signalétique qui en découle. Il s'adresse aux motionnaires en espérant que la Municipalité a répondu à leurs attentes. Au niveau du **Conseil Régional**, la dernière séance a vu les élections statutaires, l'approbation des comptes 2018, acceptés à l'unanimité, tandis que le rapport de la Commission de Gestion a vu 14 abstentions. Lors du

prochain conseil du 26 septembre, il sera question de l'amélioration des transports publics et surtout de la reconduction du DISREN ; il demande aux délégués du Conseil d'apporter leurs propres commentaires. Pour le territoire de Duillier, la fontaine du Vieux-Village a bien été installée à notre plus grande satisfaction. L'eau y coule et elle a déjà permis à certains de se rafraîchir lors des dernières canicules de cet été. Réfection du **carrefour de l'épicerie** : les travaux ont démarré comme prévu ; la première étape a pu être réalisée dans les délais avant la pause estivale. Au vu de l'urgence de l'intervention pour les changements des canalisations du chemin de Panlièvre, l'équipe en charge de ces travaux a été dirigée sur le nouveau chantier. Pas plus tard que hier soir, la conduite a à nouveau cédé, mais a pu être réparée. La rue de la Rigolette ayant été remise en état de circulation, nous avons opté de stopper provisoirement ces travaux qui devraient maintenant pouvoir reprendre ces tous prochains jours. La phase qui devrait pouvoir démarrer sera l'embranchement sur la route du Vieux-village, bloquant cette fois-ci le tronçon pour une durée encore à déterminer ; pour le nombre de jours exact, je ne veux pas m'avancer en l'absence du municipal du dicastère ! **Travaux au Centre communal** : Les travaux de réfection du Centre communal vont maintenant bon train. Nous accusons néanmoins un certain retard, occasionné par le délai de livraison des verres, nettement plus important que ce qui avait été estimé. Malgré tout, nous comptons sur une météo favorable et espérons que ces travaux s'achèveront dans les délais, soit à fin octobre. Divers : les travaux de **réfection de certaines de nos routes et chemins** ont pu être réalisés comme prévu principalement durant la période des vacances. La campagne de réfection des différentes fontaines du village a été terminée durant cette période également. Il remercie les Conseillers pour leur écoute.

Le Président remercie le Syndic ; il donne la parole aux Conseillers. M. Pascal Berger s'exprime au sujet du terrain multisports ; il y avait également un **couvert prévu** et il a constaté que cette place était engazonnée maintenant. Il demande si ce couvert n'est plus d'actualité. Mme Claudine Vanat-Gachet répond qu'effectivement, il était prévu un couvert pour répondre aux normes des constructions scolaires. Le problème survenu est le suivant : lors de la demande aux voisins pour construire le terrain multisport, est apparue une servitude de non-constructibilité, aux fins de garantir la vue sur le bas du village, ce que la Municipalité ignorait et n'avait pas été signalée lors de la mise à l'enquête pour ledit couvert. Dès lors il n'est plus possible de le réaliser à l'endroit initialement prévu, car les voisins s'y opposeraient ; la DGEO est bien consciente qu'il n'est pas toujours possible de réaliser ce genre de couvert selon les normes en vigueur. Idéalement, 2 m2 de surfaces couvertes extérieures devraient être à disposition des élèves. Ce projet sera remis à l'ordre du jour lorsqu'il faudra faire une nouvelle réalisation et agrandir l'école. En lieu et place, la Municipalité a privilégié la pose d'une surface herbeuse, afin que tous les enfants, sportifs ou non, puissent s'ébattre dans de bonnes conditions lors de la récréation.

Les conseillers n'ayant pas d'autre question, le Président passe la parole à M. Peytregnet, lequel n'a pas de communications à faire.

Mme Claudine Vanat-Gachet communique : Concernant la **rentrée scolaire**, tout s'est bien déroulé sur l'ensemble du territoire de l'AISE ; toutes les classes de l'école de Duillier sont bien remplies, idem pour notre UAPE qui accueille toujours autant d'enfants à midi ainsi qu'en dehors des horaires scolaires, et tout ceci au milieu d'un Centre communal en pleins travaux. Je vous laisse imaginer les moments de stress pour l'équipe en place. Tout se passe globalement très bien, ceci grâce au professionnalisme de tous les intervenants et de la compréhension des parents, que je remercie vivement. Comme le terrain multisports a pu être réalisé avant la rentrée scolaire, il a pu être utilisé pour les cours de gym ainsi que pour les jeunes sportifs du village. La Direction des écoles m'a demandé de vous remercier pour avoir accepté la réalisation de ce beau projet. Aujourd'hui, comme l'a dit le Syndic, avait lieu à Lausanne la **cérémonie des drapeaux des JOJ2020**. C'est un événement unique en Suisse et jamais arrivé auparavant. Vous avez peut-être remarqué que depuis 17h00, le drapeau des JOJ2020 est hissé devant le Centre communal. Je me suis rendue à cette cérémonie, accompagnée de 9 autres municipaux délégués de l'AISE, ainsi que de deux élèves de chaque commune membre. Plus de 600 écoliers de tout le canton, portant les couleurs de nos communes ont défilé. Les organisateurs souhaitent également que tous les habitants du canton suivront les différentes compétitions qui se dérouleront entre le 10 et le 22 janvier 2020. Ils espèrent une forte participation des jeunes et des moins jeunes. Le **réaménagement du cimetière** est dans la phase finale, l'engazonnement est achevé, ce malgré la sécheresse estivale et malgré qu'une bonne âme ait subtilisé tout le système d'arrosage du parking. L'habillage du Jardin du souvenir en granit devrait être posé prochainement. Il a été décidé de planter l'arbre d'ornement à fin octobre afin qu'il puisse bénéficier des meilleures conditions climatiques. Les travaux du changement de la conduite au Chemin de Panlièvre nous obligent à **déplacer l'arrêt CarPostal** sur la route cantonale. Des mesures ont été prises afin d'assurer la

sécurité des usagers ainsi que des écoliers. Tous les matins, ainsi qu'à 16h00, l'employé communal sera présent sur place afin de réguler le flux des piétons et assurer la sécurité de tous. Nous sommes bien conscients de ces désagréments, mais ils sont indispensables au bon déroulement du chantier en cours.

Le Président remercie la Municipale et donne la parole aux Conseillers. M. Aurélien Uldry demande à la Municipalité s'il y aura des informations individuelles suite à la **fermeture du chemin de Panlièvre**, sous forme d'une communication aux habitants du village, car certains risquent de se trouver bloqués dans leur garage suite à la fermeture de la route, s'il y aura une tranchée ouverte ou ? Le Syndic lui répond qu'effectivement, le carrefour sera fermé durant deux à trois semaines. Il y aura la mise en place de pont lourd sur la tranchée pour permettre aux riverains de traverser, ce qui limitera la gêne à quelques bordiers. Le chantier ne va pas plus loin que le rond-point du centre communal.

Sébastien Maillard s'exprime au sujet des **JOJ2020**. Les organisateurs souhaitent la présence des jeunes et demandent aux Municipalités d'intervenir auprès de la Direction scolaire aux fins d'alléger cette période de 10 jours pour permettre aux écoliers de participer à cet événement. Il relève qu'aux Diablerets ils n'ont pas obtenu de la Direction scolaire la possibilité de s'engager dans l'événement. Il trouve la position incongrue, les JOJ2020 ont lieu pour la première fois en Suisse et il n'y en aura pas avant longtemps. Il demande à tous de faire passer le message, ce jusqu'au Grand Conseil pour adopter un front uni pour les JOJ2020. Mme Claudine Vanat-Gachet lui répond que dans la région, ce projet a bien été défendu, par exemple en libérant 20 enfants aujourd'hui et ceci sans problème. Elle sait qu'il y a eu des communiqués du Conseil d'Etat au niveau des Directions d'établissement scolaires pour leur suggérer d'organiser des activités en lien avec cette manifestation ; il y a donc bien une volonté du Canton de s'engager en soutenant la participation des écoliers à cette fête. Elle relève que la Direction de chaque établissement est souveraine. Les Autorités peuvent assurer uniquement le financement des activités. L'AISE est donc ouverte à soutenir cet engagement sportif ; elle n'a pas la possibilité d'intervenir en dehors de ce cercle. Sébastien Maillard regrette ce manque d'engagement de certains établissements, mais comprend qu'on ne peut pas leur imposer leur action. Le Syndic relève que le Préfet vient d'écrire aux Communes à ce sujet.

Le Municipal Claude Bosson communique : **Réfection des sources** : Suite à ces opérations de recaptages à cœur ouvert, nos sources sont toujours en convalescence... En effet, après un premier curage, des apports de limon et de sable sont encore présents dans les conduites. Un deuxième curage est prévu dans les semaines à venir avant l'inspection cantonale nous donnant l'autorisation pour la mise en service et la connexion au réseau. Une deuxième analyse sur la qualité de l'eau confirme la première, soit que les deux captages sont de très bonne qualité et que la nappe perchée ne peut pas être, pour l'instant, connectée au réseau. **Renaturation Calèves** : Les travaux de renaturation du ruisseau de Calèves sont quasiment terminés. Sur la commune de Duillier, il reste quelques petites plantations à finaliser et sur la commune de Nyon, une arborisation et végétalisation doit encore être réalisée cet automne et au printemps prochain. La mise en eau s'est faite durant la semaine de Paléo. Le débit à l'entrée est ruisseau est relativement important mais la progression se fait très lentement, le sol étant fort demandeur et absorbeur d'eau. Pour le moment, seul 1/3 du tracé sur notre commune est en eau permanente. **Conduite ESP Panlièvre** : Nous avons planifié les travaux pour le remplacement de la conduite ESP de Panlièvre au début de l'automne mais les événements nous ont obligé à anticiper notre projet. Une nouvelle fuite s'est déclarée avec pour conséquence une cave inondée. Ne voulant plus investir dans des réparations de fortune, nous avons décidé d'entreprendre de suite ce projet, d'où l'important chantier qui s'offre à vous ces derniers jours. Et une nouvelle fuite est apparue hier !!! Nous en sommes à la 3^{ème} phase, nous aurons bientôt une conduite neuve. **Eclairage salle communale** : Comme vous le voyez, ça prend forme mais c'est toujours en cours, notamment en ce qui concerne la programmation.

Les conseillers n'ayant pas de question, le Président remercie la Municipalité pour ces communications et passe au point

5. Préavis N° 06/2019 "Arrêté d'imposition 2020"

Le Président remercie les commissions pour les rapports transmis en temps. Il donne la parole à la Commission de Gestion et des Finances. M. Johan Ahlström donne lecture du rapport complet, dans lequel la Commission GF est d'avis qu'il faut renoncer à une baisse de l'impôt communal malgré que le Canton reprenne les coûts de l'AVASAD à sa charge et augmente son taux d'imposition de 1,5 points.

Le Président donne la parole à la Municipalité. Michel Peytregnet remercie la Commission de Gestion et des finances qui a bien étayé son rapport. Il relève qu'il devient de plus en plus difficile d'établir un budget communal équilibré ceci d'autant plus à ce que le Canton ne fait jamais de cadeaux aux Communes ; les règles de la péréquation financière changent tout le temps et comme Duillier est considérée comme une commune riche, elle n'est pas épargnée. Par exemple, aujourd'hui, le Canton vient de décider d'augmenter le plafond de la contribution à la péréquation financière de 45 à 48 points. Certainement qu'ils en savent beaucoup plus que nous, selon les simulations qu'ils sont en train de faire sur les projections 2019. Ces 12 derniers mois, les paramètres ont changé pratiquement tous les 3 ou 4 mois. L'écrtage qui permettait de limiter notre contribution a été supprimée. Aujourd'hui, nous sommes bien incapables de vous dire quelles seront nos acomptes sur la péréquation financière pour 2020. Donc on ne peut pas vous dire quel impact cela aura sur nos finances. On ne saura qu'en avril ou mai prochain où nous en serons. Le décompte définitif de la péréquation 2018 est attendue le 27 septembre 2019. La seule chose annoncée avec plus ou moins de certitude, est que la Commune de Duillier pourrait payer de 2 à 6 points de plus, soit entre CHF 120'000.- et 360'000.-. Alors, si vous faites le compte, la reprise du coût de l'AVASAD de CHF 97'000.- est d'ores et déjà largement compensée en notre défaveur. C'est cette situation inconfortable qui nous fait renoncer à diminuer notre taux d'imposition communal. D'autre part, il faut savoir que la péréquation globale est en cours de révision et va être complètement refaite pour 2021, ce qui va tout bouleverser. Par ailleurs, la Confédération ne compensera pas le manque à gagner du Canton pour la période où il a fait cavalier seul avec l'acceptation du RIE III. Nous sommes vraiment dans un environnement financier très aléatoire et il est heureux de voir que M. Coletta est meilleur que nous pour anticiper toutes ces équations et qu'il sait à quelle sauce nous allons être mangés. Par exemple, dans sa lettre lue tout à l'heure, il fait état d'un résultat positif de CHF 760'000.- en 2018. Or, ce résultat sera relativisé par un paiement de CHF 800'000.- pour la péréquation 2018 ; Le Président remercie le Municipal pour sa réponse et donne la parole aux conseillers

Aurélien Uldry tient à présenter son point de vue en tant que citoyen et représentant les citoyens de Duillier qui paient leurs impôts cantonaux et communaux, car actuellement les communes de Gland, Echichens, Aigle, Renens et Yverdon-les-Bains ont répercuté cette diminution d'un point et demi sur leur taux d'imposition communal, pour éviter une augmentation d'impôt à leurs citoyens. La Commune de Duillier va économiser environ CHF 100'000.- en 2020, suite à la reprise de l'AVASAD par le canton. Duillier a réalisé en 2018 un bénéfice de CHF 678'000.-. La Commune dispose de grandes liquidités, pour le PZR la situation est bloquée pour quelques années. La diminution de ce point et demi correspondra au prix d'un café par citoyen, qui pourra aller le consommer à l'épicerie. Pour nos riches retraités, cela pourrait les inciter à déménager dans un autre canton à la fiscalité plus avantageuse. On sait que notre Canton est l'un des plus onéreux sur le plan fiscal pour les personnes physiques. Chaque année, le Conseil vote sur ce taux communal qui peut être révisé chaque année et il encourage les Conseillers à suivre sa proposition. Marco Coletta remercie M. Uldry pour la qualité de ses propos et il estime qu'à ce jour, nos budgets sont toujours meilleurs que prévus, alors pourquoi ne pas baisser ce taux communal. Il estime dommage de passer à côté de l'opportunité d'appliquer cette baisse d'impôt. Michel Peytregnet revient sur les propos des deux Conseillers communaux ; le résultat extraordinaire mentionné pour 2018 a été complètement absorbé par notre contribution à la péréquation cantonale, qui a été payée en 2019. En plus ce résultat extraordinaire était lié à des contributions extraordinaires, dont la moitié a dû être provisionnée suite à un recours du contribuable concerné au niveau de l'Administration fiscale du canton. Il est aussi d'avis que l'on peut diminuer notre taux d'imposition, ce qui économisera un café pour l'un, une bouteille pour l'autre, mais pour la commune un point d'impôt en moins, c'est environ CHF 60'000.- de moins dans la caisse et de l'autre côté le Canton qui augmente notre contribution de CHF 120'000.- à 360'000.-, cela va réduire notre capacité financière. Vous dites également que nous n'avons pas de grands projets en préparation, mais je vous rappelle que mon collègue Claude Bosson vous a déjà relaté les grands projets d'infrastructure que nous devons faire ces prochaines années, pour environ 3 millions de francs. Vous dites que nous avons des disponibilités financières, oui mais en contrepartie nous avons aussi des dettes et notre balance est négative d'environ 1,5 millions. L'ensemble de l'exécutif est d'accord de proposer une diminution de l'impôt dès que les paramètres cantonaux et fédéraux seront stables. Décider aujourd'hui cette diminution, c'est risquer de devoir augmenter plus tard et c'est une bêtise ; mais vous avez le libre choix de décider et j'ai confiance dans le choix que vous allez faire.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote. Michel Peytregnet relève que si l'assemblée souhaite amender ce préavis, pour fixer un autre taux d'imposition, elle peut le faire avant de voter le préavis ; la commune a un délai pour communiquer au canton le choix de son législatif.

Le Président demande aux Conseillers de voter le préavis municipal tel que présenté.

Le préavis est accepté avec 20 pour, 8 contre et 4 abstentions. Le taux d'imposition reste à 66% de l'impôt cantonal de base.

6. Préavis N° 07/2019 « Adhésion au Groupement Forestier La Dôle et établissement d'un contrat de prestations avec ledit groupement »

Le Président demande lecture des rapporteurs de commission ; Jessica Tissot s'exprime au sujet de la Commission de Gestion et des Finances, qui conclut à l'acceptation du préavis municipal, d'accepter les statuts du groupement, d'autoriser la Municipalité à conclure un contrat avec ledit groupement et d'autoriser la Municipalité à annuler la convention intercommunale du Triage de la Dôle en vigueur actuellement. Sascha Linder lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc, mentionnant qu'il n'y a que des avantages à accepter ledit préavis.

Le Président donne la parole à la Municipalité ; le Syndic n'a rien à ajouter.

Aucun Conseiller ne souhaite s'exprimer, le Président passe au vote et le préavis No 07/2019 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis N° 08/2019 « Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 65'000.- pour le volet 2 de la révision d'un Plan d'Affectation Communal (PA) et de son règlement d'application (RPA) »

Le Président donne la parole aux rapporteurs des commissions.

Éric Blein lit le rapport de la commission d'urbanisme élargie, unanimement dite commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté. Hélène Baudet lit les conclusions du rapport de la commission de Gestion et des Finances qui recommande d'accepter le préavis et de financer cette dépense par la trésorerie communale, d'octroyer tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, comparaître devant toute instance dans le cadre de ce préavis et d'entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier. Le Président donne la parole à la Municipalité et aux Conseillers, lesquels s'abstiennent.

Le Président passe au vote et le préavis est accepté par 34 conseillers et avec une abstention.

9. Préavis N° 09/2019 « Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 57'719.- pour l'établissement d'une étude de faisabilité de densification de la zone industrielle et artisanale »

Le Président donne la parole aux rapporteurs des commissions. Sascha Linder lit le rapport de la commission d'urbanisme élargie qui conclut à l'acceptation dudit préavis, vu le subventionnement de l'étude par le canton à hauteur de 50%. Elle estime pertinent de réaliser dite étude sans attendre. Philippe Gros donne lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances, qui estime qu'un tour de table avec les principaux intéressés aurait dû être organisé avant la mise en place de l'étude. Elle accepte que le financement de ce crédit extrabudgétaire soit effectué par la trésorerie et recommande au Conseil d'accepter ce préavis municipal.

Le Président demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. Jacques Mugnier relève que lors de l'assemblée des syndicats, ce point relatif aux ZIZA (Zone Industrielle et Zone Artisanale) a été évoqué et que chaque commune a été incitée à entreprendre ces études pour pouvoir mettre en place une stratégie et répondre au moratoire actuel sur les zones d'activités artisanales et industrielles avec les services de l'aménagement du territoire. L'idée est de ne pas retoucher le PGA et d'intégrer ces études dans le

programme régional sans avoir à retarder le Plan Général d'Affectation de la Région. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

A l'unanimité, le Conseil accepte le préavis communal No 09/2019.

10. Résolution sur la péréquation financière Canton - Commune

Le Président explique aux Conseillers la situation entre le Canton et l'Union des Communes vaudoises, car il y a une inquiétude notable dans la problématique de gestion des finances communales. Il y a eu une suggestion d'action via les législatifs communaux pour adresser une résolution au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Cette interpellation, sous forme d'une résolution, consiste à l'envoi d'une lettre appuyant la résolution d'autres communes ; il lit notamment la lettre adressée par le Conseil communal de Mies et souhaite que notre Conseil soit solidaire. Le groupe des Présidents des Conseils communaux de la Région a été sollicité pour cette action politique.

Marco Coletta estime que dans la forme, cette résolution porte sur un sujet d'actualité mais comme il n'a pas pu se forger une opinion, il s'abstiendra lors de la votation. Aurélien Uldry relève qu'il y a des difficultés avec la répartition des charges sociales entre les communes et le canton et qu'il y a lieu de s'en plaindre. Le Président relève que nous nous opposons à ces péréquations aléatoires. José Riquez estime qu'à côté de cette résolution, il faudrait plutôt se plaindre auprès du canton via le Grand Conseil car il n'y pas une politique claire et lisible pour que les communes puissent prévoir des budgets réalistes.

Michel Peytregnet s'exprime au sujet de la répartition des charges entre communes et canton. On ne peut pas reprocher au Conseiller d'Etat Pascal Broulis de ne pas avoir fait un excellent travail d'assainissement des finances cantonales, grâce à l'aide conséquente des communes. Mais alors que ses finances sont bien, le Canton ne lâche rien et ce sont désormais les communes qui sont sous l'eau et il cite divers exemples qui font que les communes aisées qui trinquent. Il trouve utile de mettre une certaine pression sur le canton, car il y a 4 ou 5 ans, il a fait intégrer la réforme policière dans la péréquation et Michel Peytregnet estime que l'on s'est fait mener en bateau. Sascha Linder déclare qu'en tant que citoyen et surtout conseiller communal, nous avons un devoir de parole pour dire que l'on n'est plus d'accord avec le système actuel et cette réelle perte d'autonomie de notre commune, nous ne nous exprimons plus que sur 15 à 20% du budget communal. Il faut faire cette piqûre de rappel et l'on n'a rien à y perdre. Sébastien Maillard rappelle que l'on peut aussi s'exprimer lors des votations à venir dans un mois. Willy Jaques se promène régulièrement dans le canton et que certains estiment que nous avons des moyens, que nous sommes des communes riches. Lui estime que nous sommes la mamelle du canton et que nous avons aussi contribué aux efforts pour conserver des sociétés internationales en offrant à leur dirigeant des conditions de vie adéquates. A force de nous étrangler, le problème sera résolu et nous serons une commune aussi pauvre que les autres. Marco Coletta estime que c'est là le rôle politique de Région Nyon qui aura un poids plus important que les conseils communaux ou régionaux. Le Président rappelle que Région Nyon l'a fait, mais que les Présidents des Conseils communaux et généraux veulent marquer le coup et adresser un signal tangible au Canton. Jacques Mugnier se réjouit de voir que cette résolution prenne de l'ampleur avec l'action des conseils communaux ; il relève que le Conseil peut se référer aux lettres déjà envoyées, notamment de celles de Terre Sainte qui, si elles ne sont pas proches de Burtigny ou Marchissy, se trouvent préteritées par les dispositions prises par le canton et en finalité mises dans les mêmes difficultés. Les exécutifs sont également montés au créneau, donc si les législatifs peuvent le faire, ce sera un poids en plus. L'ADCV et l'UCV luttent contre le canton sur plusieurs plans de négociations ; il y a beaucoup de disparités. Même si la Confédération trouve utile un Conseil Régional, il ne voit pas l'intérêt à ce que ce Région Nyon soit porteur de cette résolution, à faire indépendamment. L'envoi commun devrait avoir lieu en octobre. Aurélien Uldry relève qu'il sera difficile de « marcher ensemble sur Lausanne », mais estime utile d'adresser cette résolution au Conseil d'Etat. Le Président rappelle que quelques conseils sont entrés en matière, d'autres ont renoncé à envoyer une telle résolution et il demande aux Conseillers un vote de confiance, lui et le Secrétaire établiront une résolution qui sera remise au Président du Grand Conseil. Il est conscient qu'il n'a pas été possible d'établir une résolution avant ce Conseil et s'en excuse. Il passe au vote et le Conseil accepte avec deux abstentions ledit envoi d'une résolution.

11. Election du deuxième Vice-Président et d'un/e secrétaire suppléant/e

Le Président rappelle que dite élection n'avait pu avoir lieu en l'absence de Christian Chambordon. Il demande à l'assemblée si quelqu'un est candidat ; il a interpellé l'intéressé qui a décidé de poursuivre son mandat et qu'il acceptait sa réélection. Au vote, Christian Chambordon est nommé à l'unanimité. Pour la place de secrétaire suppléant/e, l'an dernier Allison Molleyres avait accepté ce challenge, mais hélas elle a démissionné et n'est plus dans la commune. Aucun candidat ne se propose ; on reprendra la démarche en décembre 2019, car le Secrétaire informe le Conseil qu'il sera absent en septembre 2020 et qu'il ne pourra ni assurer le Conseil habituel, ni d'éventuelles élections ; dite élection aura lieu avant l'apéritif offert après la séance de fin d'année !

12. Divers et propositions individuelles.

Le Président donne la parole aux conseillers.

Alexandre Molleyres souhaite féliciter les auteurs de la **renaturation du ruisseau de Calèves**, avec la création d'un petit étang, il trouve le travail effectué magnifique et incite tout un chacun à aller s'y balader pour en découvrir les multiples aspects autour du cheminement de la rivière. Alexandre Molleyres souhaite féliciter les auteurs de la **renaturation du ruisseau de Calèves**, avec la création d'un petit étang, il trouve le travail effectué magnifique et incite tout un chacun à aller s'y balader pour en découvrir les multiples aspects autour du cheminement de la rivière.

Daniel Grenno questionne la Municipalité au sujet du **financement des activités extra-scolaires**, tels que camps de ski et sorties, vu que le Canton a établi de nouvelles directives, les parents n'ayant même plus à acheter les crayons pour leurs enfants. Il a ressenti l'inquiétude en milieu scolaire tant chez les parents que chez les enseignants et demande si une ligne budgétaire a été ajoutée pour respecter ces directives.

Claudine Vanat-Gachet répond au Conseil que suite à l'arrêt du TF quant à la gratuité de l'école obligatoire, les Communes attendaient que le Canton se positionne clairement sur le montant maximum à facturer aux parents pour les camps et voyages d'études. Ce n'est qu'en juin 2019, que la position du Canton a été communiquée. Un maximum de CHF 16.-/jour peut être facturé aux parents lors de camps et voyages d'études, montant correspondant aux frais alimentaires pour 3 repas journaliers. Ainsi, à partir de la rentrée d'août 2019, l'AISE a décidé de facturer un montant de CHF 80.- par camp de 5 jours. Les courses d'école et autres sorties journalières sont également gratuites pour les parents, donc à la charge des communes. Lors du conseil intercommunal de l'AISE en octobre 2018, ces directives avaient déjà été anticipées et un montant de CHF 100'000.- avait été mis au budget 2019 et accepté par les Conseillers.

Voilà l'exemple d'un nouveau report des charges du Canton auquel nous devons faire face. Ainsi avec le soutien des 10 Communes membres de l'AISE, nous pouvons continuer de proposer à nos élèves un camp chaque année, ce qui n'est pas le cas dans les arrondissements voisins, qui n'ont pas la même volonté politique. Une augmentation de CHF 160'000.—est prévue au budget 2020, afin de supporter tous ces frais supplémentaires. L'enseignement des langues se pratique maintenant sur des supports informatiques. Chaque classe devrait disposer de tableaux interactifs. Les coûts importants de telles installations devraient être à la charge du Canton, avec l'entretien qui en découle, mais pour le moment le Canton ne se positionne pas. Avec le soutien de son conseil intercommunal, l'AISE a décidé d'avancer une partie des frais pour que les élèves du cycle secondaire disposent du matériel adéquat. Daniel Grenno la remercie pour ses explications, mais relève que les enseignants ne semblent pas au courant de toute ces nouvelles. Claudine Vanat-Gachet répond que tous les enseignants ont reçu ces informations en juin 2019 et qu'ils avaient à charge de renseigner les parents à la rentrée, notamment quant au fait que tous les camps et sorties scolaires seraient maintenus. Les parents ont également la possibilité de se renseigner sur le site de l'AISE où ces informations sont publiées.

Daniel Grenno remercie Mme la Municipale et interpelle la Municipalité sur le communiqué du 31 août 2019 de la **SEIC, pour le double tarif**, avec des augmentations de 21.71% en heures pleines et 42,85% en heures creuses, ce sous réserve de l'approbation des autorités compétentes. Claude Bosson répond que nous sommes effectivement représentés à la SEIC. En 2018, le Conseil d'administration avait renoncé à faire une augmentation et a dû la faire en une fois pour 2020. Chaque consommateur peut aller sur le site de la confédération pour y comparer les tarifs de nos fournisseurs d'énergie et vous pourrez constater que nous serons toujours dans la moyenne.

Marco Coletta interpelle la Municipalité, car lors du dernier conseil elle a expliqué que les travaux pour le carrefour de l'épicerie entraînaient des aménagements sur une parcelle privée. Il aimerait savoir combien

ces aménagements sur un terrain privé coûteront à la collectivité et il n'en a pas retrouvé trace de ses aménagements dans le préavis 3/2018 voté en juin 2018. Le Syndic en prend note.

Sébastien Maillard relève que cet été, avec la période caniculaire dans le **Portacabine scolaire** c'était vraiment le sauna et il l'a lui-même constaté lors de la fête des écoles. Les élèves ont dû y faire face durant une quinzaine de jours en juin. La maîtresse avait demandé une climatisation et en réponse on lui a remis des ventilateurs qui ne faisaient que de brasser de l'air à 50° ; il s'en étonne car on trouve des climatiseurs à moins de CHF 900.-. Il est conscient que ce dernier ne fonctionnerait qu'occasionnellement, voire une semaine par année mais le problème se représentera chaque année, soit une situation très inconfortable, voire insupportable pour les enfants. Lui-même n'est plus concerné, mais il s'inquiète pour ceux qui en souffriront. Claudine Vanat-Gachet lui répond qu'un des deux pavillons est équipé d'une climatisation depuis plusieurs années, mais il faut savoir que certaines enseignantes refusent de l'enclencher car elles n'apprécient pas ces courants qui peuvent être très froids. Pour ces raisons, des brumisateurs ont été installés en 2018 dans l'autre pavillon, à la demande de l'enseignante qui s'est dite satisfaite de la solution, avec un bon retour. Il faut aussi savoir que sur les 4,5 jours de la dernière semaine d'école, les élèves sont partis trois jours en extérieur dans la nature. Donc dans tous les cas, l'enseignement a été adapté à la canicule de ce mois de juin. La Municipalité est bien consciente qu'il faudra certainement envisager d'autres travaux dans ces pavillons très vétustes. Sébastien Maillard en prend note et revient sur les **Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020**, qui compteront 1800 athlètes de 70 nations, car les GO recherchent 3800 bénévoles disponibles entre le 9 et 22 janvier et il recommande vivement aux conseillers de s'y inscrire.

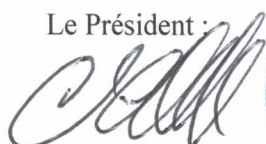
Aurélien Uldry adresse ses remerciements à la Municipalité pour le **terrain multisport** mis à disposition de la commune. Il demande si la possibilité d'installer un filet pour la pratique du volleyball a été prise en compte et si les enfants pouvaient y jouer. Jacques Mugnier répond que les poteaux et les filets sont bien là, l'endroit où poser les poteaux aussi, mais ils n'ont pas installé l'appareil pour enlever les capuchons des bases de fixation des poteaux, car il faut mettre en place les directives et les explications pour l'utilisation de ce terrain multisport et ses infrastructures.


Le Syndic rappelle que les communes sont en discussion avec le Canton pour le sujet des finances pour les écoles. Il fait un inventaire de tous les projets achevés ou encore en travaux (cimetière, ruisseau de Calève, terrain multisport, bâtiment communal, recaptage des eaux de Coinsins, carrefour de l'épicerie, etc.) en cours au village, adressant ses compliments à leurs auteurs. La Municipalité a eu l'idée d'organiser en juin 2020, en lieu et place de plusieurs inaugurations, une **fête du village** ouverte à tous les habitants du village sous forme d'un grand rallye avec un parcours didactique pour montrer aux citoyens, enfants, parents les projets réalisés avec pour thèmes la mobilité, l'eau, l'énergie, la culture ; elle souhaite nommer un comité d'organisation pour cette fête qui inclura aussi les nouveaux citoyens. Il est conscient que c'est un travail conséquent et que la Municipalité participera à cette délégation. Cela n'était pas à l'ordre du jour, mais la Municipalité souhaitait vous en parler. Il remercie le bureau électoral pour toutes les journées qu'il va consacrer aux élections à venir, relevant qu'une commune a demandé si les dates ne pouvaient pas être déplacées hors des vacances scolaires !


Le Président remercie le Syndic et il demande aux conseillers intéressés à participer à ce comité d'organisation de s'inscrire directement auprès de notre secrétaire, qui les contactera par courriel ultérieurement. Il remercie les membres du Village Fleuri qui ont participé aux récentes Florales au Château de Duillier, ainsi que les photos réalisées par notre membre Willy Jaques qui a bien mis en valeur notre village.

Enfin, il se réjouit de se retrouver le 12 décembre, avec un village et ses routes remis en état et peut être enneigé.

La séance est levée à 22h50.

Le Président : 
Olivier Chambaz

 **CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER**

Le secrétaire : 
Pierre-Alain Jossieron

Annexe : lettre Marco Coletta en lieu avec le budget 2020

Lettre au Président du Conseil communal de Duillier,
M. Olivier Chambaz

Concerne budget 2020

Monsieur le Président, chères conseillères, chers conseillers, chers municipaux, permettez moi une petite remarque constructive concernant l'élaboration du budget 2020. En fait je n'ai rien à reprocher à un document qui n'a pas encore été conçu.

Le budget est plus qu'une simple prévision sur l'évolution des charges et des revenus. Il est soumis au vote. En l'acceptant, le Conseil autorise la Municipalité à dépenser. Le Conseil peut aussi amender ou refuser le budget. Dans ce dernier cas, la Municipalité remettra l'ouvrage sur le métier et, en attendant une nouvelle votation, expédiera les affaires courantes.

Or, les budgets proposés par la Municipalité de Duillier, et jusqu'ici acceptés par le Conseil, sont presque toujours trop élevés. Par exemple, en chiffres arrondis, le solde entre résultat et budget était positif pour 760'000 CHF en 2018, 720'000 CHF en 2016, 430'000 CHF en 2015, 800'000 CHF en 2014, 2'300'000 CHF en 2013, 680'000 CHF en 2012... seulement en 2017 nous avons constaté une petite différence négative de 170'000 CHF.

Si les résultats sont presque toujours largement meilleurs que le budget, ce n'est pas simplement de la bonne gestion. Nous sommes plutôt confrontés à des budgets à la fois imprécis et un peu trop « confortables ».

Tournons-nous vers l'avenir. Je souhaite bon travail à la Municipalité pour la préparation d'un budget 2020 suffisamment serré et à la Commission de Gestion et des Finance pour remplir son devoir de vigilance.

Cordialement

Marco Coletta

Duillier, le 19 septembre 2019

